

---

# Viaduc de Caroual

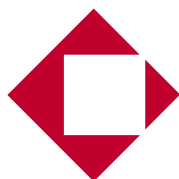
## DOSSIER DE DEMANDE DE MÉCENAT

*Projet de restauration - 2017*

---

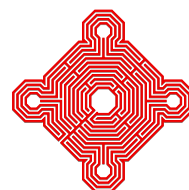


FONDATION



DU PATRIMOINE

MONUMENT

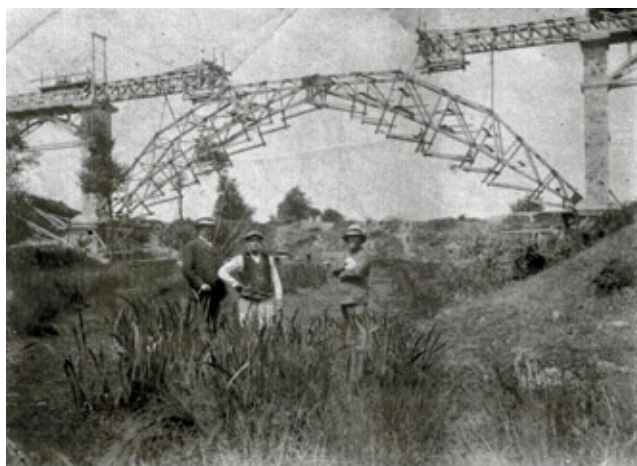


HISTORIQUE

# LE VIADUC DE CAROUAL

Le viaduc de Caroual est un **ouvrage d'art** construit de 1913 à 1916 sur le tracé de l'une des lignes du réseau secondaire des chemins de fer des Côtes du Nord (désormais Côtes d'Armor), une VFIL - Voie Ferrée d'Intérêt Local. Il enjambe un vallon et menait le petit train vers le centre du bourg d'Erquy, offrant alors à ses passagers l'occasion de découvrir la mer et les paysages spectaculaires de la commune, dès 1922.

Cet ouvrage a été imaginé par **Louis Harel de la Noë**, ingénieur en chef du service des Ponts et Chaussées des Côtes du Nord. Il a conçu 68 ouvrages d'une qualité architecturale certaine dans le département, dont plus de la moitié ont malheureusement été détruits. Pour la construction du second réseau, dès 1912, Harel de la Noë décide d'utiliser le **béton armé**, matériau novateur, solide, durable mais égale-



ment d'un coût de revient moindre, autant d'éléments qui vont encourager les financeurs à approuver le projet.

Notre viaduc est parmi les premiers ponts **préfabriqués**. En effet, il est composé d'un ensemble d'éléments pré-faits et assemblés sur place, comme ses arches standardisées de 12 mètres de portée. Mais sa caractéristique principale reste son **imposante arche centrale** de 45 mètres de portée et de 70 tonnes, non pas préfabriquée mais bien coulée sur place au cours des années 1915 et 1916. La mise en oeuvre de l'ouvrage est remarquable et démontre toute **l'ingéniosité** de son concepteur, en un temps où la majorité des hommes valides était partie combattre dans les tranchées.

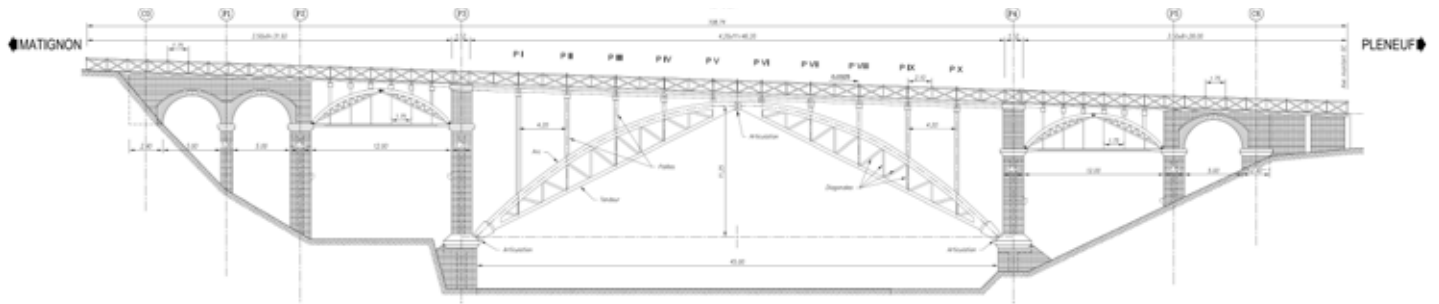
Après avoir transporté des milliers d'estivants, d'amateurs de baignade et de nature, la ligne du petit train des « Côtes du Nord » est **abandonnée** en 1948 et signe

la fin de l'exploitation du viaduc. Toutefois, il était encore ouvert à la promenade il y a peu, et très apprécié des habitants d'Erquy pour son **point de vue** imprenable sur la plage de Caroual.

Inscrit au titre des **Monuments Historiques** en mars 2014, l'ouvrage fait désormais partie des sites de notre commune à préserver absolument. Témoin du développement industriel du département, acteur de son évolution touristique, monument identifiable entre tous, le viaduc de Caroual doit faire peau neuve.



# DES RESTAURATIONS IMPORTANTES



plan bureau d'études ArtCad

Élévation de l'ouvrage

La commune a confié en 2015 au bureau d'étude ARTCAD et aux cordistes d'ALTITUDE 44 NORD OUEST une mission d'expertise de l'ouvrage ainsi qu'une étude de faisabilité, afin de connaître l'étendue précise des restaurations nécessaires. Le constat est sans appel, le pont est en mauvais état. Ses structures en béton et armatures métalliques sont très **dégradées** à cause de son environnement direct, de la qualité du béton utilisé alors et de l'absence d'entretien régulier après l'arrêt de l'exploitation. Sa capacité à se soutenir lui-même n'est pas pour l'instant remise en cause mais un délai trop long avant le début des restaurations pourrait **menacer** la structure entière.

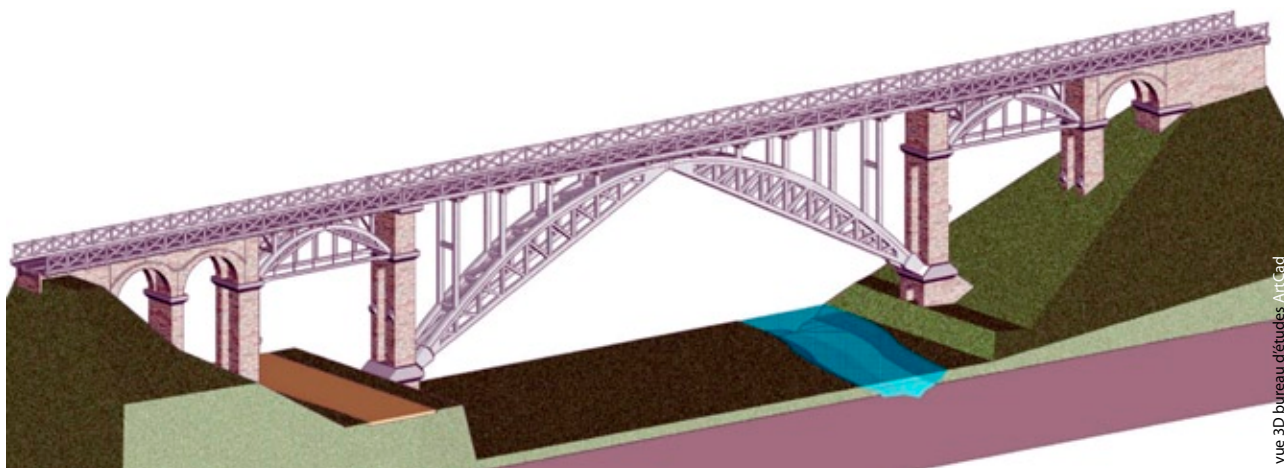


## Pourquoi restaurer l'ouvrage ?

- Le viaduc est désormais inscrit au titre des **Monuments Historiques**, soulignant ainsi son intérêt historique et patrimonial fort,
- Il s'agit de l'un des premiers ouvrages d'art réalisés en béton armé, préfabriqués et coulés sur place. Il montre des caractéristiques **techniques** et **esthétiques** remarquables,
- Il est un motif de **médiation** pour la mise en valeur du **patrimoine industriel**, trop souvent «délissé» car proche de nous dans le temps. Après restauration, des opérations de médiation pourront être mises en place (visites conférences, publication définitive, expositions),
- Son aménagement en voie verte, sa réouverture au **public** dans de bonnes conditions de sécurité sera profitable au **dynamisme** touristique de la commune d'Erquy. Il s'insérera dans le réseau des chemins de promenade aménagés faisant la réputation de la commune, classée station de tourisme depuis 2016,
- Le viaduc se trouve à proximité immédiate de plusieurs zones de mise en valeur du patrimoine paysagé : **Zone NATURA 2000**, **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, **Site classé espace naturel sensible** (Cap d'Erquy) et **Opération Grand Site de France** (Cap d'Erquy – Cap Fréhel),
- La Commune d'Erquy a lancé des études en vue de la requalification et du **réaménagement urbain et paysager de Caroual**, dont le viaduc est une composante essentielle. Sa restauration et sa mise en valeur sont nécessaires au sein de ce projet cohérent qui permettra aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie attrayant.



Outre l'**attachement** des réginiens à ce monument qui a marqué leurs souvenirs, du plus âgé au plus jeune, il représente désormais un maillon de plus à intégrer dans la chaîne de sites exceptionnels que compte notre commune.



# MOYENS D'ACTION ET PARTENAIRES

---

L'Association des amis du Viaduc de Caroual et la mairie d'Erquy travaillent main dans la main afin de réunir les fonds nécessaires à la restauration du bâtiment.

Une souscription a été ouverte avec la **collaboration** de la Fondation du Patrimoine en 2016, qui a pour l'instant réuni environ 2500 €. Des actions auprès de la population locale ainsi qu'une campagne d'appel aux dons sont prévues.

Toutefois, cette entreprise nécessite l'aide de **fonds privés** pour être menée à bien.

La restauration concernera :

- Des ragréages ou reconstitution des bétons endommagés,
- Des projections de béton sur parement,
- Des réparations des superstructures endommagées,
- Des travaux pour l'aménagement du viaduc et son ouverture au public.

La **préservation de l'environnement** est évidemment une préoccupation majeure. L'impact des travaux sur celui-ci devra être nul, dans un esprit de protection de la faune et de la flore environnante et dans le respect des sites naturels protégés à proximité.



## LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE ET LES DONN AUX ASSOCIATIONS

---

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un **don**, sous forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une oeuvre d'intérêt général. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale.

### Le régime fiscal du don

- **Pour le donataire**, les travaux sont admis en charge déductibles de son revenu. En contrepartie, les dons perçus affectés à la restauration du bien devront être comptabilisés comme une subvention.
- **Pour le donateur**, les personnes physiques bénéficieront d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable. Les personnes morales bénéficieront d'une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. De plus, le donateur a la possibilité d'étendre sur 5 ans l'avantage fiscal résultant de son don au-delà du plafond des 20%

# COMBIEN FAUT-IL RÉUNIR ?

Le conseil Municipal, réuni le 17 mars 2016, a voté à l'unanimité pour la validation du projet de restauration du Viaduc de Caroual et pour l'approbation globale d'un programme technique de restauration du Viaduc.

Montant des travaux *	1 250 000 €
Montant des subventions *	562 500 €
Part restant à la charge de la commune	687 500 €

## Comment nous aider ?

### Faites partie des mécènes du projet !

Vous pouvez faire un don ou reverser une partie de votre chiffre d'affaire pour nous soutenir. Votre contribution est importante afin de mener ce projet à bien. Les contreparties pour les donateurs incluent une invitation à l'inauguration des travaux, une remise de diplôme « mécène du patrimoine d'Erquy » et une visite guidée historique et patrimoniale de la commune selon le montant de votre participation.

**Vous vous verrez remettre également un reçu fiscal.**

### Parlez-en autour de vous !

N'hésitez pas à donner le ton et parler du projet à toute personne sensibilisée à la protection du patrimoine et bien sûr au rayonnement de la commune d'Erquy !

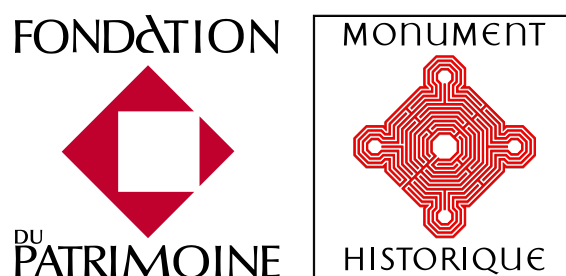
### Devenez nos ambassadeurs numériques !

Notre projet pourrait trouver une bonne place sur votre blog, vos sites internet... Montrez nous que vous partagez notre intérêt pour la préservation du patrimoine.

Vous pouvez ajouter à votre site la bannière cliquable qui mène à la page de la Fondation du Patrimoine relative à la souscription (à télécharger sur le site web [www.ville-erquy.com](http://www.ville-erquy.com)).

**[www.facebook.com/ViaducdeCaroual](http://www.facebook.com/ViaducdeCaroual)**

**[www.fondation-patrimoine.org/43986](http://www.fondation-patrimoine.org/43986)**



\* Montants susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.

## MENTIONS LEGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



1985 - ERQUY. - L'arrivée à Carrey près de la Plage de Carroual, le Viaduc de Carroual



# APPEL AUX DONNS

## Pour la restauration du Viaduc de Carroual à Erquy

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet : [www.fondation-patrimoine.org/43986](http://www.fondation-patrimoine.org/43986)



## FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest  
55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9  
Tél. 02 98 04 86 28 - [bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)  
[www.bretagne.fondation-patrimoine.org](http://www.bretagne.fondation-patrimoine.org)

## MAIRIE D'ERQUY

11 square de l'Hôtel de Ville  
BP 09 - 22430 Erquy  
Tél. 02 96 63 64 64  
[info@ville-erquy.com](mailto:info@ville-erquy.com)

## ASSOCIATION LES AMIS DU VIADUC DE CAROUL

59 boulevard de la Mer - 22430 Erquy  
Tél. 06 07 39 88 32

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - Février 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



## LE VIADUC DE CAROUAL A ERQUY

Situé en bordure du front de mer à Caroual, le viaduc de Caroual est un ouvrage d'art de la ligne départementale de chemin de fer reliant Saint-Brieuc à Saint-Briac, réalisé entre 1913 et 1916 par l'ingénieur brioichin des Ponts et Chaussées, Harel de la Noë. D'une longueur totale de 109,25 m, hauteur maximale 17,50 m, largeur utile 4,22 m, il comprend un arc central de 4,5 m de portée et est constitué de maçonnerie en grès rose local et de béton armé.

Le « petit train des Côtes du Nord » amènera à Erquy des générations d'estivants, du 11 juillet 1922 au 31 décembre 1948, date de son arrêt définitif.

Un siècle après son édification, cet ouvrage a subi l'usure du temps. Transféré à la commune par acte administratif du 18 septembre 1959, il a été inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 3 mars 2014.

Une étude de faisabilité réalisée en 2015 par le cabinet spécialisé « ARCAD » montre que les dégradations sont spectaculaires : éclats de béton, ruptures d'armatures, dégradation des diagonales du système arc/tendeur, ...

## CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

► **FORMULE N°1 : 50€ minimum (coût réel de 17€)**  
Reçu fiscal + invitation à l'inauguration des travaux.

► **FORMULE N°2 : 100€ minimum (coût réel de 34€)**  
Reçu fiscal + Formule n°1 + remise du diplôme «mécène du patrimoine d'Erquy»

► **FORMULE N°3 : 500€ minimum (coût réel de 170€)**  
Reçu fiscal + Formule n°3 + Visite guidée historique et patrimonial de la commune

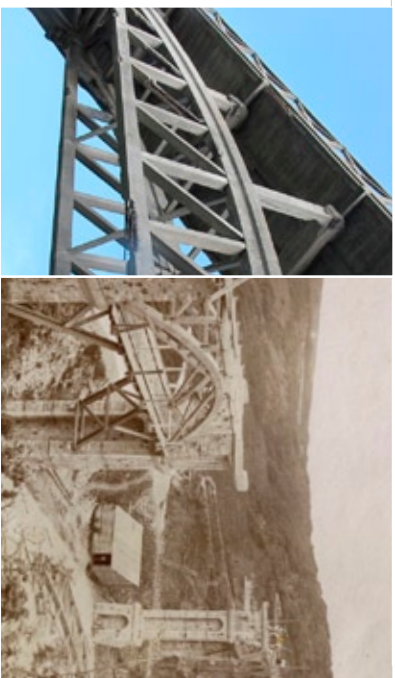
la capacité de la structure à se porter elle-même n'est pas remise en cause à court-terme seulement ! Il convient donc d'entreprendre rapidement des réparations sur cet ouvrage. Outre les risques sur l'intégrité de la structure, une attente risquerait d'augmenter les coûts travaux, avec le recours à des démolitions / reconstructions de grande ampleur.

Le conseil Municipal, réuni le 17 mars 2016, a voté à l'unanimité pour la validation du projet de restauration du Viaduc de Caroual et pour l'approbation globale d'un programme technique de restauration du Viaduc pour un montant consolidé de 1 250 000 € (HT).

Outre la sauvegarde du monument, un aménagement en voie verte est aussi inclus dans ce programme (création d'une surface uniforme dégagée et mise en conformité des garde-corps).

Montant des travaux*	1.250.000€
Montant des subventions*	562.500€
Part restant à la charge de la commune	687.500€

\* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.



## OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DU VIADUC DE CAROUAL A ERQUY

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.  
Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.  
Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5%<sup>oo</sup> du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé  
[www.fondation-patrimoine.org/43986](http://www.fondation-patrimoine.org/43986)



► **FLASHÉZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, Viaduc de Caroual à Erquy » Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :  
 sur le revenu  de solidarité sur la fortune  sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : \_\_\_\_\_

► Adresse : \_\_\_\_\_

► Email : \_\_\_\_\_

► Téléphone : \_\_\_\_\_